

IVAN DE VADDER  
JOURNALISTE POLITIQUE

En siégeant au parlement flamand pour éviter que Filip Dewinter (Vlaams Belang) en préside la première séance, Herman De Croo (Open VLD) dit renoncer à des indemnités de départ de 570.000 euros. En réalité, son « sacrifice » financier n'est pas aussi lourd...

## Un beau geste de la part de Herman De Croo ?

**H**erman De Croo, âgé de 81 ans et donc le doyen de l'Open VLD, vient d'annoncer qu'il siègera bien au parlement flamand pour éviter que Filip Dewinter du Vlaams Belang préside la première séance du parlement régional. Le règlement du parlement stipule qu'en début de législature, soit le président sortant, soit le parlementaire comptant la plus grande ancienneté, occupe le fauteuil de la présidence. Puisque l'actuel président, Jan Peumans, met un point final à sa carrière politique, le parlementaire avec la plus grande ancienneté présidera la première séance du 18 juin ; et sans la présence de Herman De Croo, l'honneur reviendrait à Filip Dewinter. L'héroïsme du doyen libéral grandit encore plus quand il explique que, de cette façon, il renonce à une indemnité de départ de 570.000 euros, selon son propre calcul.

### Une place assurée dans l'Histoire

Petit détail. Une indemnité de sortie est non cumulable avec une pension parlementaire. Renoncer à l'indemnité n'est donc qu'un faible geste pour De Croo. Il sait parfaitement qu'il peut passer immédiatement à la pension parlementaire, qui n'est pas non plus de la gno-gnote. Mais, ce qui compte aussi, c'est la possibilité que De Croo s'adresse comme président du parlement flamand aux invités à l'hôtel de ville de Bruxelles, lors de la fête de la communauté flamande, si le 11 juillet, un nouveau gouvernement flamand n'est toujours pas formé.

Le gaillard De Croo comprend très bien les médias, et s'est assuré, en renon-

çant à son indemnité, d'une place dans l'Histoire, et dans les journaux flamands.

Les indemnités de départ réapparaissent à chaque relève de la garde par-

*Le gaillard De Croo comprend très bien les médias, et s'est assuré, en renonçant à son indemnité, d'une place dans l'Histoire, et dans les journaux flamands*

lementaire. Le but de cette indemnité est de surmonter financièrement la période entre le dernier mandat politique et un nouvel emploi, voire la retraite. Cette fois, c'est le PTB qui a sonné le tocsin. En raison du résultat des élections du 26 mai, pas moins de 72 membres du parlement fédéral n'ont pas été réélus, et le PTB, qui préconise l'abolition du système, a calculé que « grâce au système d'indemnités de départ, les députés sortants touchent ensemble 13 millions d'euros ». Le parti a révélé également que, sous la présidence de Siegfried Bracke, la Chambre des Représentants n'a prévu qu'un montant de 4 millions d'euros pour ces indemnités. Situation similaire au Parlement flamand, où 56 politiciens ne sont plus élus ou ont indiqué qu'ils ne siégeront pas. Ensemble, ils ont droit à près de 9,5 millions d'euros d'indemnités de sortie, selon les calculs

du quotidien *De Tijd*.

### Des controverses en cascade

Et donc, à chaque nouveau cas, une controverse surgit. Ce fut déjà le cas en 2006 lorsque le président du Parlement flamand Norbert De Batselier passa à la Banque nationale. Malgré le fait que De Batselier toucherait à la Banque également un salaire généreux (selon sa

propre déclaration, 10.000 euros par mois), il souhaitait prendre son indemnité de départ. En particulier, le fait que De Batselier, en plus de l'indemnité habituelle de 225.000 euros, ait également droit à une prime d'adieu spéciale en tant que président et membre du bureau du Parlement flamand, suscita le mécontentement. En fin de compte, De Batselier renonça à cette indemnité supplémentaire.

Mais les cas s'enchaînent l'un après l'autre : quelques années après De Batselier, son collègue du Parlement wallon, Jean-Marie Happart (PS), toucha sans hésitation la somme de 530.000 euros d'indemnités ; la fin de carrière du député flamand Francis Vermeiren (Open VLD) représenta une indemnité de 522.000 euros ; Eric Van Rompuy (CD&V) annonça la fin de sa carrière politique et déclara vouloir prendre son indemnité de 477.000 euros ; quand Pieter De Crem indiqua vouloir quitter le niveau national et se retirer à Aalter, il reconnut que son indemnité était à hauteur de 390.000 euros.

Rares sont les politiciens qui abandonnent complètement leurs indemnités. Une exception est le Bruxellois Sven

Gatz (Open VLD) qui en 2011, après 17 ans, mit (temporairement) terme à sa carrière politique. Cela lui donnait droit à une indemnité d'environ 300.000 euros. Mais Gatz, qui est devenu directeur de l'Union des brasseurs belges, renonça finalement à cette somme.

Depuis 2014, les règles de calcul des indemnités ont été simplifiées : le plafond est devenu le même partout, c'est-à-dire maximum 24 mois ou 2 ans. Ce qui rend le geste de Herman De Croo encore moins significatif. Par sa décision, il ne renonce pas à la somme de 570.000 euros, mais à 233.000 euros,

soit moins de la moitié de son propre calcul. Pour avoir droit à la somme de 570.000 euros, De Croo aurait dû se présenter à la Chambre, où une exception s'applique. Le statut de membre de la

Chambre des représentants précise que « si un membre a droit à une indemnité de sortie d'une durée supérieure à 2 ans conformément à l'ancienne réglementation et ce, avant le 31 mai 2014, il conserve ce droit. » Les députés de la Chambre Olivier Maingain (Défi), Laurette Onkelinx (PS), Dirk Van der Maele (SP.A) ou Dirk Van Mechelen (Open VLD) sont donc traités plus généreusement que leurs collègues flamands.

#### **Un parlement fédéral trop généreux**

L'exception n'existe plus en Flandre, mais il faut admettre que cette suppression est très récente. C'est seulement en février 2019 que le Parlement flamand a décidé de mettre fin au traitement préférentiel des députés les plus anciens. Le résultat est que seize députés flamands

qui avaient déjà acquis ces droits ont vu leur indemnité diminuer. Parmi eux, Rik Daems (Open VLD) ou Jo Vandeurzen (CD&V) et Christian Van Eyken (UF). Et naturellement, Herman De Croo.

Mais quelle est la raison du traitement préférentiel de la Chambre des représentants ? Qui pourrait penser que c'est le résultat de la présence de politiciens francophones ? Je tiens à souligner que le Parlement wallon est également très orthodoxe, offrant à ses membres une indemnité de sortie maximale de 24 mois. Pas plus et sans exceptions. Comme au Parlement flamand.

Ainsi reste la question : pourquoi le parlement fédéral continue-t-il à traiter les membres ayant la plus grande ancienneté plus généreusement que les parlements régionaux ?